

SNES – Section académique de Montpellier Enclos des Lys, Bât. B - 585 rue de l'Aiguelongue - 34090 MONTPELLIER

Tel.: 04.67.54.10.70 - Fax: 04.67.54.09.81 s3mon@snes.edu - www.montpellier.snes.edu



HORS-CLASSE DES CERTIFIÉS 2018

COMPTE-RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL N°2 (15/06/2018)

Suite au premier groupe de travail (GT) hors-classe (tenu le 31 mai) au cours duquel les commissaires paritaires du SNES FSU avaient pu démontrer à l'administration les nombreuses incohérences présentes dans le projet proposé, un nouveau GT s'est tenu ce jour.

Lors de ce 2° GT, les commissaires paritaires du SNES ont une nouvelle fois fait valoir des revendications pour la défense de tous les collègues. Suite à leur intervention, le nombre de collègues ayant des avis "A consolider" a fortement diminué dans le nouveau projet, le rectorat s'étant rendu compte des distorsions avec les évaluations antérieures. Il reste encore des situations pour lesquelles l'avis ne reflète pas l'investissement professionnel des collègues dans leur carrière en classe normale, situations que nous avons signalées. De la même manière, nous sommes intervenus sur les dossiers des collègues ayant eu deux avis "Satisfaisant" (chef d'établissement et IPR) en contradiction avec leurs évaluations précédentes, et nous continuons de suivre attentivement les dossiers que nous ont confiés les collègues.

Malgré l'envoi très tardif du fichier de travail (veille au soir !), les commissaires paritaires ont fait le constat qu'un tiers des proposés dans le projet de l'administration déroge au premier critère de départage (l'ancienneté de grade), qui devrait à barème égal permettre la promotion des plus anciens dans la carrière. Les commissaires paritaires du SNES FSU ont demandé à ce que cette règle soit appliquée. Par ailleurs, nous serons vigilants à ce que les collègues les plus anciens dans la carrière et proches de la retraite puissent accéder à la hors-classe pour un niveau de pension moins dégradé.

Enfin, les commissaires paritaires du SNES FSU ont, à nouveau, dénoncé la situation désavantageuse faite par l'administration à certaines cohortes (9^e échelon avec 2 ans d'ancienneté et 10^e avec moins d'un an d'ancienneté, notamment) dans la répartition des avis. Le rectorat semble occulter l'effet à long terme de ce déséquilibre. Nous restons attentifs à la proposition qui sera faite lors de la CAPA.

La CAPA de promotion à la hors-classe des certifiés est prévue le 28 juin prochain.

Les commissaires paritaires du SNES FSU